

La réparation mesurée, une héroïne cornélienne inspiratrice de la paix sociale

Helga Zsák

Université des Études Économiques de Budapest, BGE
zsak.helga@uni-bge.hu

Abstract: The passion for revenge, marked by a desire for retaliation and a quest for justice lies at the heart of the themes in theatre, mindsets, and morals of the early 17th century. Its interest, arising at the intersection of the establishment of legal models persist through successive decades. Its analyses are still the subject of contemporary research. One of the characters who perhaps embodies this apparent ambivalence between passion and quest for justice is Chimène in Pierre Corneille's tragedy *Le Cid* from 1637. Her character, a young noblewoman of the 11th century, torn between passion and the quest for honour of the Spanish court and her feelings for the victor of the battles, *The Cid*, has become legendary. In Corneille's tragedy Chimène not only passes through different stages of the female condition but also seems to invest the power of a judicial function, inherent to a modern state.

Keywords: Corneille, 17th century, theatre, passion, State

Résumé : La passion de vengeance, empreinte d'un désir de revanche et d'une quête d'équité est au cœur des thèmes du théâtre, des mentalités et des mœurs du début du XVII^e siècle. Son intérêt suscité, au croisement de la mise en place des modèles juridiques, perdure à travers les décennies successives. Ses analyses font encore l'objet de recherches contemporaines.

L'un des personnages qui incarne peut-être cette ambivalence apparente entre passion et quête de justice est celui de Chimène, dans la tragédie du *Cid* de Pierre Corneille de 1637. Son personnage de jeune noble du XI^e siècle, écartelée entre l'exigence de l'honneur strict de la cour espagnole et ses sentiments envers le vainqueur des combats contre les Maures, le Cid, est devenu légendaire. Dans la tragédie du *Cid*, Chimène franchit non seulement différentes étapes de la condition féminine, mais semble investir le pouvoir d'une fonction judiciaire, inhérente à un État moderne.

Mots-clés : Corneille, XVII^e siècle, théâtre, passion, État

La tragicomédie du *Cid* (Corneille, éd. 1980 t. I : 689) ayant comme lieu la cour d'Espagne médiévale, le rôle de Chimène, jeune fille noble, élevée dans un code de valeur exigeant, semble indiqué d'avance. Son milieu, sa famille, issue de sang princier, les règles explicites et implicites qui régissent son comportement, son être, tissent une toile de prescriptions centrée sur les devoirs et le respect de l'honneur de son rang. Ce sujet semblait avoir inspiré Corneille, sensible aux dilemmes psychologiques exigés par les impératifs moraux, comme il l'écrit dans son *Discours du Poème dramatique* de 1660 (Corneille éd. 1980 t. III : 118) : « Les grands sujets qui remuent fortement les passions et en opposent l'impétuosité aux lois du devoir ou aux tendresses du sang doivent toujours aller au-delà du vraisemblable. » Choisisant l'histoire vraie contre le vraisemblable¹, Corneille a su percevoir le caractère exceptionnel de ses héros, dont Chimène, initiatrice d'une jurisprudence nouvelle à la cour et dans les mentalités.

Les règles de la tragédie interprétées par Pierre Corneille semblent au premier regard restreindre le champ d'action des héroïnes car le dramaturge conçoit la tragédie comme réservée aux passions « nobles et mâles, » dans son 2nd *Discours du Poème dramatique*. Grâce à une sensibilité et une finesse féminine, Chimène va néanmoins exécuter son devoir mais aussi faire endosser au pouvoir du roi le rôle de Juge. Les recherches récentes sur la vengeance analysant « le rapport particulier noué avec autrui entre raison et passion » (Erman 2012 : 9), éclairent également son rôle précurseur dans le modèle d'une conception étatique de l'équité et la justice, issue peut-être de son être réel.

L'attention de Corneille a été attirée par le sujet car la littérature espagnole jouissait d'un grand prestige au début du XVII^e siècle. La colonie espagnole de Rouen, ville natale de Corneille, fut importante et, selon Couton (1980 t. I : 1491), Corneille lui-même connaissait la langue ibérique car « il n'éprouvait pas le besoin de traduire les extraits qu'il donne [...] de Guilhem de Castro ».

Rodrigo Diaz de Vivar (1043–1099), gentilhomme castillan, considéré comme l'un des plus grands héros espagnols, fut capitaine de Sanche II, roi de Castille et de Léon. Rodrigue s'illustra à ses côtés aux combats contre les Navarrais. Le roi suivant, Alphonse VI lui donne pour épouse, en 1074, Donna Jimena (1046–1116). Jimena, Chimène, fille du compte Lozano de Gormas est égale-

¹ Citant Aristote dans le *Discours sur la tragédie*, il poursuit : « Nous ne sommes point obligés de nous écarter de la vérité pour donner une meilleure forme aux actions de la tragédie par les ornements de la vraisemblance (...) Il est vraisemblable que beaucoup de choses arrivent contre le vraisemblable. » (Corneille, éd. 1980, t. III : 162).

ment de rang aristocratique, issue des rois de Leon. Après avoir repoussé les Almoravides, Rodrigue devient roi de Valence et Chimène est à ses côtés. Par leur descendance, Cristina, Chimène et Rodrigue sont les ancêtres des rois de Navarre, dont Henry IV et son fils, Louis XIII, Roi de France lors de la rédaction de la pièce de Corneille.

Devenue vite légendaire, l'histoire du Cid inspira dès 1140 le *Cantar del mio Cid*. L'écrivain Guilhem de Castro a retracé son histoire dans *Las Mocedades del Cid*, de 1621. Corneille fut accusé de plagiat par Jean Mairet et Georges Scudéry qui avaient reproché à Corneille son imitation de De Castro. Corneille se défendit dans la *Lettre Apologétique* de mai 1637 et leur reproche d'avoir voulu « arracher en un jour ce que trente ans d'études m'ont acquis » (Corneille éd 1980, t. I : 802). L'Académie reconnut l'originalité de Corneille dans la rédaction de la pièce.

L'atmosphère d'émulation et de combats féodaux, de duels et de passions fortes semblait convenir à l'inspiration de sujet tragique dans la France des années 1630. La société de l'époque est éprise de prouesses fières et aristocratiques, de défis et séditions contre l'autorité grandissante du pouvoir central qui trouve son apogée pendant La Fronde. De plus la parenté des héros avec les rois de France pouvait accroître l'intérêt pour leur histoire et ses interprétations. Enfin les rivalités excessives pour le prestige au cœur de la cour espagnole médiévale pouvaient suggérer un reflet avec les mœurs de la période de l'écriture du *Cid*.

La tragédie de Pierre Corneille se déroule à Séville, à la Cour, au XI^e siècle. Le monde qui entoure Chimène est celui des compétitions et des rivalités d'honneur, de l'orgueil pointilleux des aristocrates fiers de leur mérite et jaloux de celui d'autrui, écho de celui des contemporains de Corneille. Le père de Chimène, don Gormas incarne cette caste seigneuriale, pétrie de certitudes sur sa propre importance, qui n'hésite pas à braver l'autorité souveraine au nom de sa dignité personnelle.

Ce monde aristocratique est fondé sur les seuls rapports de force, les défis passionnels animés par les obligations de l'honneur, analysé pertinemment par Corneille. (« Enfin vous l'emportez, et la faveur du Roi/ Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi [...] » – adresse le comte à Don Diègue, père de Rodrigue (éd. 1980 t. I : 714 I. 3. vv. 45–46). La loi du sang qui fonde cette société s'inscrit dans un code de valeurs dont l'honneur personnel est le pilier.

Ce père fier est également autoritaire et il exige de sa fille une obéissance à ses volontés. (« Et ma fille en un mot peut l'aimer et me plaire » (Corneille éd. 1980 : 710 I. 1. v. 24). Chimène est une fille sage et disciplinée, pour qui

il va de soi de suivre les demandes de son père (« Elle est dans le devoir » Corneille éd. 1980 : 709 I. 1. v. 11). En cela, elle est plus obéissante, plus proche du « devoir » que Rodrigue, qui suit également le code désigné par son père mais sans y soumettre sa vie. Rodrigue peut s'illustrer par des prouesses, imposées certes, par l'honneur de sa famille, mais qui lui offrent un champ où s'affirmer.

Rodrigue se tourne vers le duel, expédient habituel des affronts nobiliaires féodaux, pour satisfaire l'honneur de sa famille après l'offense que son père a reçue du père de Chimène. La jeune fille voit apparaître un autre devoir que l'accomplissement de la volonté paternelle, seul connu d'elle jusqu'au drame. Ce drame confronte la jeune fille à des impératifs moraux dont elle n'avait pas conscience auparavant. La réponse au meurtre de son père est impensable par un expédient si brutal. Son sexe la met dans une situation d'infériorité que tout le monde à la cour semble considérer comme allant de soi : personne ne songe un moment à une possibilité de vengeance de sa part. Sa haute conception du devoir, dictée par son rang d'aristocrate, lui interdit l'inaction face à ce crime. Elle doit agir pour laver l'affront, mais elle choisit une voie féminine pour sa revanche, se distinguant ainsi des méthodes masculines traditionnelles :

Son sang sur la poussière écrivait mon devoir (Corneille éd. 1980 : 736 II. 8. v. 686).

La force de l'évocation remplace la violence de l'acte vengeur ; l'espace où elle énonce sa plainte est la Cour :

Au sang de ses sujets un Roi doit la justice (Corneille éd. 1980 t. I. : 737, II. 8. v. 659).

Chimène demande la reconnaissance de l'affront et le rétablissement de l'équité par l'instance représentant le pouvoir en une réparation par un médiateur :

Enfin mon père est mort, j'en demande vengeance (Corneille éd. 1980 : 737, II. 8. v. 699).

Elle n'accepte pas la perte de dignité, reste fidèle à elle-même et se révolte contre son offenseur. Elle « interiorise le duel » (Prigent 1980 : 118) et remet l'exécution de ce que son devoir exige d'elle entre les mains du pouvoir, et formule sa demande devant le roi. Ce faisant elle rejoint les vengeurs « nobles et mâles » que Corneille préconisait en y intégrant sa finesse féminine. Cependant

dans son cas, la distinction entre « instinct de conservation » et « scène du prestige » analysé par Erman (2012 : 113) concernant la passion de vengeance ne semble pas pertinente, Chimène ne se situe pas dans l'apparence, ou le désir de la sauvegarde aveugle de l'honneur, son déchirement intérieur en témoigne. Le sens de la renommée ne se confond pas avec une volonté du paraître mais est liée intrinsèquement à son identité, à la réalité, au « vrai ».

Elle crée ainsi « le Roi-Juge » (Prigent 1980 :116) puisqu'elle exhorte le souverain à institutionnaliser une loi jusqu'alors informelle et purement éthique : l'impératif de justice face au meurtre, qui n'était auparavant dicté que par les mœurs et la conscience individuelle. Son action vise à faire passer la loi du talion ou de la vengeance d'honneur du domaine de la morale privée à celui de la justice royale et publique. Par cette requête, elle illustre aussi la conception aristotélicienne d'une vengeance qui agit à visage découvert, sans dissimulation aucune, dans la juste indignation de la demande de réparation². En effet le philosophe grec a dépouillé cette passion de son aspect purement nocif en accentuant le besoin de l'offensé de retrouver une dignité perdue. L'équilibre des relations de la société naissante ne peut refouler l'offense, il n'existe pas de justice sans vie en société et le but de la société est le « bien -vivre » (Aristote, éd. 1970 : X. 1177a 31-32).

Chimène fait un pas de plus vers la sociabilité, elle refuse également la séparation entre le domaine privé et public, en rappelant les vertus politiques de son père :

Vous perdez en la mort d'un homme de son rang,
Vengez-la par une autre, et le sang par le sang (Corneille éd. 1980
t. I. : 737 II. 8. vv. 701-02).

Elle concilie vengeance et officialisation, puisqu'au lieu de répondre à une offense par son reflet, elle situe sa demande de réponse au sein de l'institution. En cela elle diffère rigoureusement de toutes les héroïnes des auteurs contemporains du jeune Corneille (dont certaines déposent pourtant également leur vengeance devant le pouvoir, comme la Lucrece de Du Ryer (1638) ou la Crisante de Rotrou (1640), mais ne semblent pas conséquentes ou justes dans leur demande). Lucrece désespère de l'atteinte à son honneur mais elle est démesurée dans sa demande de rétribution³ :

² Aristote, (éd. 1970 : VII. 7. 1149b 15) : « La colère agit à visage découvert. »

³ Elle également veut ôter sa vie afin de donner des raisons supplémentaires à la vengeance : « Mais de plus forts moyens vous pourront obliger quand vous aurez ma gloire et ma mort à venger » (Du Ryer 1638 : 84, V. 2).

Où l'on vange l'honneur rien n'est à respecter (Du Ryer 1638 : 82, V.2).

Et bien entendu, Chimène se distingue de Rodrigue, sorti précipitamment du palais pour provoquer le Comte en duel.

L'Infante souligne aussi les périls de revanches excessives pour l'État :

Quoi, pour venger un père est-il jamais permis
De livrer sa patrie aux mains des ennemis? (Corneille éd. 1980 : 755, IV. 2. 1193–94.)

Elle s'adresse à Chimène, mais incarne ici plus le rôle de messagère de l'autorité du pouvoir naissant en sa qualité d'héritière et aussi en amoureuse subjective qui craint pour la vie de Rodrigue.

La demande de Chimène, issue d'un déchirement de son être, s'apparente à une demande de rétribution, centrée sur le concept de dommage subi par la victime, et non pas, comme dans les vengeances haineuses, d'une volonté orientée contre l'agresseur. C'est aussi pour cela que sa requête n'entre pas en contradiction avec l'ordre social et rationnel. Elle n'est pas animée de haine et ne cherche pas la destruction de son offenseur.

Elle essaie donc de donner au devoir de vengeance une forme légale, en portant le conflit devant l'instance dont elle reconnaît qu'elle est à même de le résoudre. Sa démarche tend également vers « un bien-vivre » social. Ainsi, Chimène est la première héroïne qui n'agit pas comme si la vengeance était ce que George Courtois appelle « l'autre de la culture », (1984 : 20) qui évite ou contourne la justice, qui dissimule pour accomplir son dessein ou qui, au contraire, y renonce et refoule ou bloque sa passion, niant son caractère impérieux. Par le report du devoir moral sur l'instance éthique, la fille du comte professe l'existence de ressemblances entre la vengeance et la recherche de justice et mène à bien sa demande. En ce sens la passion de vengeance peut être effectivement « noble », comme l'écrira Corneille en 1660, puisqu'elle ne se sépare pas d'une quête, d'une exigence de justice, et qu'elle s'opère dans une transparence parfaite.

Mais précisément à cause de l'espace où elle s'exprime, au pied du trône, cette revendication de vengeance perd de son dard. Contrairement aux insultes et revanches, aux épines et piques orgueilleuses, elle s'exprime de manière claire, visible et transparente dans l'espace symbolique de l'arbitrage. Elle implique le caractère limité et non plus effréné de l'exécution judiciaire de la vengeance, elle en admet les contours restrictifs.

Le roi refusera le duel « à tout venant » que Chimène, dans son exaltation, réclame. Cependant ne nous méprenons pas : l'ardeur de Chimène est inspirée par l'amour, qui veut qu'éclate pour elle la gloire insurmontable de Rodrigue, et non pas l'esprit de vengeance. Elle semble même sublimer par l'expression de la demande, le signe oral, la violence d'une pratique qui sévissait dans les moeurs et décimait la noblesse de l'époque. Les conflits des familles nobles, les duels menant aux exécutions comme celui de Cinq Mars ou le duc de Montmorency ou le maréchal de Marillac décapités pour avoir conjuré contre le Cardinal de Richelieu déciment absurdement la société. Le passage vers l'ordre symbolique de la reconnaissance morale des fautes peut mener à un apaisement civil.

Ce report du devoir de justice sur l'autorité judiciaire (ce qui, dans la société traditionnelle est la même chose que l'autorité monarchique,) peut aussi bien être le fait d'un homme. Mais le sexe de Chimène lui donne une connotation supplémentaire : sa faiblesse naturelle ne lui permettait pas d'autre recours. Aussi sa démarche souligne-t-elle le besoin quasi biologique de l'existence de l'Etat, d'une institutionnalisation de la vengeance. Elle fournit l'exemple réussi de l'aboutissement de l'évolution de la passion de vengeance dans sa relation au pouvoir chez les femmes. Dans un univers aristocratique, masculin, elle agit, quand s'impose à elle un impératif de vengeance à l'égard de l'homme qu'elle aime, à la fois en femme, (qui ne peut recourir aux armes), en être de devoir, et en amoureuse. Chimène accomplit déjà la conception que Hegel développera deux siècles plus tard, une nuance décisive entre la vengeance et la punition :

La vengeance se distingue de la punition en ce que l'une est une réparation obtenue par un acte de la partie lésée, tandis que l'autre est l'œuvre d'un juge. Il faut donc que la réparation soit effectuée à titre de punition. (Hegel, éd.1997 : 51)

Selon Ricoeur également, l'esprit de justice moderne est issu d'un sentiment de besoin de rétribution : « la punition, surtout si elle conserve quelque chose de la vieille idée d'expiation, demeure une forme atténuée, filtrée, civilisée de la vengeance (Ricoeur 1995 : 190). »

Chimène pose donc les fondements d'un contrat social permettant d'offrir une protection à tout sujet de l'État et restaurer sa dignité perdue. Corneille précise dans l'*Examen* de Clitandre de 1660 cette nouvelle fonction du pouvoir, comme législateur : « Le Roi [...] ne paraît enfin que comme Juge quand il est introduit sans aucun intérêt pour son Etat, ni pour sa personne, ni pour ses affections, mais seulement pour régler celui des autres, comme dans *Le Cid* »

(Corneille éd. 1980 t. I : 103). Le comportement de Chimène a été à l'origine de cette nouvelle acception du rôle du Roi. Le frontispice du *Cid* de 1660 montre le Roi assis sur un trône, (Corneille éd. 1980 : 1452) trace de son autorité et de son rôle d'arbitre.

Bibliographie

- Aristote (éd. 1979) : *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot. Paris : Librairie Philosophique Vrin.
- Corneille, P. (éd. 1980–1987) : *Œuvres complètes* : édition établie, présentée et annotée par G. Couton. Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol.
- Courtois, G. (1984) : *La Vengeance dans la pensée occidentale*, « La vengeance, du désir aux institutions ». Paris : Cujas.
- Du Ryer, P. (1638) : *Lucrèce*. Paris : Sommaville.
- Erman, M. (2012) : *Éloge de la vengeance*. Paris : PUF.
<https://doi.org/10.3917/puf.erma.2012.01>
- Hegel, G. W. F. (1810 éd. 1997) : *Propédeutique Philosophique*, trad. Maurice de Gandillac. Les éditions de Minuit.
- Prigent, M. (1986) : *Le Héros et l'État dans la tragédie de Pierre Corneille*. Paris : P.U.F.
- Ricoeur, Paul (1995) : *Le Juste*, « Sanction, réhabilitation, pardon ». Paris : Esprit.
- Théâtre du XVII^e siècle*, textes établis présentés et annotés par Jacques Scherer, (t. I. 1975 t. II. 1986). Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.